

Convention de gestion et de réussite éducative

entre

la Commission scolaire De La Jonquière
et

l'école Ste-Marie-Médiatrice
2015- 2016



PRÉAMBULE

La convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative sont les outils retenus pour concrétiser les liens entre les partenaires et pour s'assurer de la cohérence et de la complémentarité entre le plan stratégique du ministère, le plan stratégique de la commission scolaire et le plan de réussite de l'école ou du centre. Elles visent à intégrer l'ensemble des actions dans une vision globale à partir de laquelle s'insère l'ensemble des programmes et des actions.

L'approche contractuelle qui se conclut par la signature de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative implique au préalable que les parties travaillent ensemble en vue de l'atteinte de buts et d'objectifs mesurables communs en prenant les moyens nécessaires pour les atteindre. Cette approche est basée sur une gestion axée sur les résultats et sur une reddition de comptes annuelle.

La convention de gestion et de réussite éducative reconnaît les particularités de l'école et du centre et est adaptée aux réalités de celui-ci, tout en maintenant le cap sur les mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre.

Signataires de la convention de gestion et de réussite éducative

*Direction générale
de la commission scolaire*

Date

Direction de l'école ou du centre

Date

LE BUT DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Tel que prévu à l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique, le but de la convention de gestion et de réussite éducative est de convenir annuellement entre la commission scolaire et le directeur de chacune de ses écoles et de ses centres des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre.

La convention de gestion et de réussite éducatives tient compte de la planification stratégique de la commission scolaire et identifie la contribution de l'établissement aux objectifs mesurables de la convention de partenariat. Elle doit être établie en tenant compte de la situation particulière et du portrait réalisé par chaque établissement dans le cadre du processus d'élaboration de son projet éducatif et de son plan de réussite.

Elle porte notamment sur les éléments suivants :

- Le plan stratégique, 2009-2014 et la convention de partenariat de la commission scolaire;
- Les modalités de la contribution de l'école ou du centre à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre au regard des **cinq buts suivants** :

1. L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans;
2. L'amélioration de la maîtrise de la langue française;
3. L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
4. L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire;
5. L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.

LES RÉFÉRENCES AU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

La convention de gestion et de réussite éducative entre la commission scolaire et le directeur de l'école ou du centre est conclue dans le cadre des dispositions de la Loi sur l'instruction publique et des règlements applicables aux commissions scolaires.

Elle permet de mettre en liens la responsabilité confiée au ministre, par l'article 459 de la Loi, de veiller à la qualité des services éducatifs dispensés par les commissions scolaires avec celle confiée à la commission scolaire, par l'article 207.1, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.

Tel que précisé à l'article 209.2 de la Loi sur l'Instruction Publique (LIP), le projet de convention de gestion et de réussite éducative doit être soumis pour approbation au Conseil d'établissement après consultation du personnel de l'école ou du centre.

But 1 de la convention de partenariat de la commission scolaire : **L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.**

Objectif 1.3 **Augmenter de 10 points de pourcentage le nombre d'élèves de 6^e année du primaire qui obtiennent plus de 75 % en français et en mathématique d'ici 2016.**

Indicateur : **Pourcentage des élèves de 6^e année du primaire qui obtiennent plus de 75 % en français et en mathématique.**

Cible : **En 2016, la proportion des élèves de 6^e année du primaire qui obtiennent plus de 75 % en français et en mathématique a augmenté de 10 points de pourcentage.**

Objectifs de l'école ou du centre	Indicateur	Cible 2010-2011	Cible 2011-2012	Cible 2012-2013	Cible 2013-2014	Moyens	Ressources	Échéance	Mécanismes de suivi/calendrier
<p>Augmenter de 6 % le pourcentage des élèves de 6^e année qui obtiennent plus de 75% en français d'ici juin 2016.</p> <p>2010-2011 : 69 % 2011-2012 : 67 % 2012-2013 : 41 % 2013-2014 : 17 % 2014-2015 : 64 %</p> <p>Augmenter de 7 % le pourcentage d'élèves de 6^e année qui obtiennent plus de 75% en mathématique d'ici 2016.</p> <p>2010-2011 : 63 % 2011-2012 : 58 % 2012-2013 : 35 % 2013-2014 : 23 % 2014-2015 : 73 %</p>	<p>Le pourcentage des élèves de 6^e année qui obtiennent plus de 75% en français.</p> <p>Le pourcentage des élèves de 6^e année qui obtiennent plus de 75% en mathématique</p>			70 %	<p>2013-2014 : 70 %</p> <p>Cible 2014-2015 : *60 %</p> <p>61 %</p> <p>2013-2014 : 60%</p> <p>Cible 2014-2015 : *60 %</p> <p>Cible 15-16 : 80 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du code d'autocorrection mis en place en 2013-2014. Poursuivre l'utilisation de la démarche mathématique dans les classes de 2^e à la 6^e année. Utiliser les affiches et inciter les élèves à l'utiliser. Utiliser les SAE antérieures. Poursuite du projet numératie au 1^{er} cycle. Aide pédagogique les midis en avril et mai pour les élèves ayant des difficultés en mathématique et les soutenir pour les examens ministériels de juin. 	<p><u>Enseignants titulaires</u></p> <p>Code d'autocorrection unique</p> <p><u>Enseignante SPE et enseignante ressource</u></p> <p>Rôles : Soutenir les enseignants et les guider vers des pratiques efficaces;</p> <p>Fournir les documents de référence.</p> <p>*Étienne Perron</p>	Juin 2016	<p>Données Lumix à vérifier à la 3^e étape et à diffuser auprès des enseignants.</p> <p>Données Lumix à vérifier en juillet et informer les membres du C.É.</p>

But 2 de la convention de partenariat de la commission scolaire : **L'amélioration et la maîtrise de la langue française**

Objectif 2.1 **Augmenter de 5% le taux de réussite en français langue d'enseignement au bilan des apprentissages de la 6^e année du primaire d'ici 2016**

Indicateur : **Le taux de réussite des élèves de la 6^e année du primaire en français langue d'enseignement.**

Cible : **À la fin du 3^e cycle du primaire, le taux de réussite en français langue d'enseignement au bilan des apprentissages est de 94% en 2016.**

Objectifs de l'école ou du centre	Indicateur	Cible 2010-2011	Cible 2011-2012	Cible 2012-2013	Cible 2013-2014	Moyens	Ressources	Échéance	Mécanismes de suivi/calendrier
<p>Objectif 2.1</p> <p><u>Maintenir</u> le taux de réussite en français langue d'enseignement en 6^e année du primaire d'ici juin 2016 chez les filles.</p> <p>Français filles</p> <p>Juin 2011 : 91 %</p> <p>Juin 2012 : 71 %</p> <p>Juin 2013 : 100 %</p> <p>Juin 2014 : 83.3 %</p> <p>Juin 2015 : 100 %</p> <p><u>Augmenter de 3.3 %</u> le taux de réussite en français langue d'enseignement en 6^e année du primaire d'ici juin 2016 chez les garçons.</p> <p>Français garçons</p> <p>Juin 2011 : 85 %</p> <p>Juin 2012 : 69 %</p> <p>Juin 2013 : 58 %</p> <p>Juin 2014 : 50 %</p> <p>Juin 2015 : 91,7 %</p>	<p>Le taux de réussite des élèves (filles et garçons) de la 6^e année du primaire en français langue d'enseignement</p>			75 %	<p>2013-2014 100%</p> <p>Cible 2014-2015 *93 %</p> <p>Cible 13-14 70%</p> <p>Cible 2014-2015 *70 %</p> <p>Cible 15-16 F 100% G 95 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dictée hebdomadaire. • Semaine de lecture. • Auteurs invités. • Période de lecture quotidienne; • Période de lecture hebdomadaire. • Lecture entre pairs (plus vieux vs plus jeunes). • Guide zéro faute. • Favoriser la lecture à l'intérieur de la fratrie. • Utiliser le code d'autocorrection et mise en place d'un système de motivation pour l'utiliser davantage. • *Comité sur l'écriture avec l'UQAC. 	<p>Enseignantes de tous les cycles;</p> <p>Conseiller pédagogique; S.P.E.;</p> <p>Bibliothécaire;</p> <p>Auteurs;</p> <p>Budget Aide aux devoirs;</p> <p>Budget Culture éducation;</p> <p>Budget SIAA;</p> <p>SPE</p> <p>1 enseignant par cycle</p> <p>*Pascale Thériault de l'UQAC</p>	<p>Juin 2016</p>	<p>LUMIX : vérification des données et présentation aux membres du personnel et du C.É.</p>

But 4 de la convention de partenariat de la commission scolaire : **L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire**

Objectif 4.1 **Réduire de 20 % la fréquence des manifestations de violence physique, verbale, psychologique/sociale, électronique ou sexuelle agies et subies par les élèves dans tous les établissements d'ici 2016.**

Indicateur : **La fréquence des manifestations de violence physique, verbale, psychologique/sociale, électronique ou sexuelle agies et subies par les élèves.**

Cible : **En 2016, la fréquence des manifestations de violence physique, verbale, psychologique/sociale, électronique ou sexuelle agies subies par les élèves a diminué de 20 %.**

Objectifs de l'école ou du centre	Indicateur	Cible 2010-2011	Cible 2011-2012	Cible 2012-2013	Cible 2013-2014	Moyens	Ressources	Échéance	Mécanismes de suivi/calendrier
<p>Diminuer de 5% le nombre de manifestations de violence physique, verbale, psychologique/sociale, électronique ou sexuelle agies et subies par les élèves d'ici juin 2016.</p> <p>2013-2014 : 110 manifestations de toutes sortes</p> <p>2014-2015 : 99</p>	Le nombre de manifestations en 2015-2016.			Le nombre de manifestations.	<p>Cible 2014-2015</p> <p>104 manifestations</p> <p>cible 15-16</p> <p>95</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comparer à chaque étape les manifestations de violence entre 13-14 et 14-15. • Faire une mise à jour par étape des manifestations de violence. • Se doter d'un vocabulaire unique pour définir ce qu'est une manifestation de violence physique, psychologique. • Faire des ateliers en classe sur la violence et l'intimidation en collaboration avec le CLSC aux élèves de 3^e et 4^e année. 	<p><u>Technicienne en éducation spécialisée</u></p> <p>Rôles : Déterminer les besoins, choisir, avec l'aide du comité EHDAA école, et mettre en œuvre les programmes de sensibilisation; Compiler les résultats des visites liées aux relations entre les élèves du local La Boite à outils.</p> <p><u>Enseignants titulaires</u></p> <p>Rôles : Laisser de la place pour les activités dans sa planification et réinvestir dans la classe les apprentissages.</p>	Juin 2016	<p>Vérifier le nombre de manifestations et en faire part au personnel et aux membres du C.É.</p> <p>Compiler les résultats par étape et en faire part au personnel de l'école.</p>

But 4 de la convention de partenariat de la commission scolaire : **L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire**

Objectif 4.2 **Promouvoir la politique relative à l'alimentation en milieu scolaire et à la promotion de saines habitudes alimentaires de notre Commission scolaire et réaliser annuellement une campagne de promotion sur les saines habitudes alimentaires.**

Indicateur 4.2 : **Le nombre d'activités de promotion d'une saine alimentation réalisées annuellement dans tous les établissements de la Commission scolaire.**

Cible 4.2 : **Chaque année, tous les établissements réalisent des activités éducatives sur les saines habitudes alimentaires auprès de leurs élèves.**

Objectifs de l'école ou du centre	Indicateur	Cible 2010-2011	Cible 2011-2012	Cible 2012-2013	Cible 2013-2014	Moyens	Ressources	Échéance	Mécanismes de suivi/calendrier
Maintenir le nombre d'activités de promotion d'une saine alimentation auprès de tous les élèves de l'école, d'ici juin 2016. 3 activités 2013 36 activités 2014 55 activités 2015	Nombre total d'activités de promotion			La totalité des activités de promotion d'une saine alimentation	10 activités Cible 2014-2015 36 activités Cible 15-16 55	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération du personnel scolaire afin d'indiquer sur un tableau toutes les activités qu'ils font en lien avec les saines habitudes. • Collaboration avec B Carbure. • *Collaboration avec CSSS. • *1 période / cycle d'activités physiques de plus (2 x 30 minutes On bouge). 	Enseignants; Spécialistes en éducation physique; Éducatrices du service de garde; Direction; Hygiéniste dentaire; B. Carbure; *Josée Vignet, CLSC.	Juin 2016	Compiler toutes les activités de promotion d'une saine alimentation en juin 2016 et en faire part au personnel et au C.É. de l'école.

But 4 de la convention de partenariat de la commission scolaire : **L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire**

Objectif 4.3 **Promouvoir la pratique du sport et de l'activité physique dans les écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire et réaliser annuellement des activités dans le cadre de notre Politique sur la pratique du sport et de l'activité physique en milieu scolaire.**

Indicateur : **Les activités physiques et sportives d'initiation et de participation réalisées annuellement dans les écoles primaires et secondaires de la commission scolaire.**

Cible : **Annuellement, les écoles primaires et secondaires réalisent des activités physiques et sportives d'initiation et de participation avec leurs élèves.**

Objectifs de l'école ou du centre	Indicateur	Cible 2010-2011	Cible 2011-2012	Cible 2012-2013	Cible 2013-2014	Moyens	Ressources	Échéance	Mécanismes de suivi/calendrier
Maintenir à 50 et plus le nombre d'activités physiques et sportives pratiquées d'ici juin 2016. 4 activités <u>2013</u> 23 activités <u>2014</u> 59 activités <u>2014-2015</u>	Nombre de sports pratiqués			Le nombre d'activités physiques et sportives pratiquées	10 Cible 2014-2015 23 activités <u>Cible 15-16</u> <u>50</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme d'activités; • Ateliers en classe d'éducation physique; • Ajout dans la grille-matières de 20 minutes d'activité appelé « On bouge » en collaboration avec le CLSC. 	<u>Enseignants d'éducation physique</u> Planifier des activités sportives <u>Enseignants titulaires</u> Participer aux activités avec leurs élèves Canadian Tire (dons et rabais) CLSC – Josée Vignet soutien B Carbone	Jun 2016	Le nombre d'activités et la variété offerte. Participation aux activités. Parascolaire.